



**Commune du VERNET**

22, rue de Cusset  
03200 LE VERNET

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 AOUT 2016**

L'an deux mille seize, le quatre août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 26 juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Présents :**

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Marc POUZET, Nadine DEMAY, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Nadine LLOPIS, Isabelle PRIEUR, Jean-François DELMAS, Carole PEZRON, Annie PERARD, Alexis COUTIER, Thierry PRIEUR, Marie-Hélène CHANAL.

**Absents représentés :**

- Marc GENESTE (pouvoir à Jean-François DELMAS),
- Marc VOITELLIER (pouvoir à Marie-Hélène CHANAL),
- Bernard FRELASTRE (pouvoir à Thierry PRIEUR),

**Absents excusés:**

- 
- 

**Membres en exercice :** 19 Membres

**Présents :** 16

**Absents représentés :** 3

**Votants:** 19

**Secrétaires :** Mme DEMAY et Mme BARD sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2016,**

1. Cantine scolaire - règlement de fonctionnement 2016/2017,
2. Accueil de Loisirs périscolaire - règlement de fonctionnement 2016/2017,
3. Garderie du mercredi midi - règlement de fonctionnement 2016/2017,
4. TAP - règlement de fonctionnement 2016/2017,
5. Tarifs de la cantine scolaire, garderie périscolaire, garderie du mercredi midi et des TAP ,
6. Convention de groupements de commandes en vue de l'acquisition de fournitures de bureau, fournitures, scolaires et d'activités manuelles, de papier pour impression et articles connexes,
7. Avis relatif au plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID).

**Questions diverses**

## **Validation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2016.

### **1. Cantine scolaire - règlement de fonctionnement 2016/2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le règlement de fonctionnement de la cantine scolaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il s'agit essentiellement d'ajouter un tarif majoré pour toute présence non-signalée à la cantine et si les commandes de repas ont été réalisées hors délais.

### **2. Accueil de Loisirs périscolaire - règlement de fonctionnement 2016/2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le règlement de fonctionnement de la garderie périscolaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Dorénavant le mercredi de 13h00 à 18h00 est déclaré en Accueils collectifs de mineurs (ACM) auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et bénéficie de la prestation de service de la CAF de l'Allier.

### **3. Garderie du mercredi midi - règlement de fonctionnement 2016/2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et une abstention approuve le règlement de fonctionnement de la garderie du mercredi midi applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il s'agit d'un nouveau service créé à partir de la rentrée scolaire 2016/2017. Cette garderie entre 12h et 12h30 sera destinée aux parents qui ne disposent pas de solution pour récupérer leur enfant le mercredi midi à la sortie de la classe. Il s'agit d'une garderie simple qui ne nécessite pas de déclaration auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

### **4. TAP - règlement de fonctionnement 2016/2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le règlement de fonctionnement des TAP applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Aucune modification substantielle n'a été ajoutée au règlement.

### **5. Tarifs de la cantine scolaire, garderie périscolaire, garderie du mercredi midi et des TAP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et deux voix contre décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 les tarifs suivants :

#### **□ Cantine scolaire:**

- 2,75 € le repas enfant (*réserve en mairie*),
- 6.00 € le repas majoré (*dans les conditions prévues au règlement de fonctionnement*),
- 4.50 € le repas adulte (*dont le recouvrement s'effectue par émission de titres de recettes et rappelle que le restaurant scolaire est accessible aux seuls personnels communal et enseignant*).

#### **□ Garderie périscolaire :**

- 1,20 € le ticket bleu matin ou soir (*achat en mairie*),
- 3.25€ l'accueil du mercredi après-midi hors repas (*réserve en mairie*),
- 6.00€ le tarif majoré du mercredi après-midi (*dans les conditions prévues au règlement de fonctionnement*),

#### **□ Garderie du mercredi midi :**

- 1,00 € l'accueil du mercredi midi (*réserve en mairie*),
- 3,00 € le tarif majoré du mercredi midi (*dans les conditions prévues au règlement de fonctionnement*),

#### **□ Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :**

- **Gratuit** pour l'ensemble des enfants scolarisés au Vernet,

## 6. Convention de groupements de commandes en vue de l'acquisition de fournitures de bureau, fournitures scolaires et d'activités manuelles, de papier pour impression et articles connexes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adhérer au groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier (Coordonnateur) et les communes membres de VVA, en vue de l'acquisition de fournitures de bureau, fournitures scolaires et d'activités manuelles, de papier pour impression et articles connexes
- de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres pour représenter Le Vernet, M PARENTON Jacky comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et de toute commission ad hoc formées par Vichy Val d'Allier dans le cadre du groupement de commandes, ainsi que M AGUIAR Bernard en tant que membre suppléant.

## 7. Avis relatif au plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 17 voix pour et deux abstentions:

- **Donne un avis favorable** au projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs qui à pour objectif de :
  - Renforcer le droit à l'information des demandeurs de logement social (améliorer le suivi de leur demande, porter à connaissance de l'offre existante sur le territoire communautaire, communiquer sur les modalités et délai moyen d'attribution d'un logement, ...), à travers la désignation de lieux d'accueil telles que la Maison de l'Habitat et de l'Energie ou bien les antennes locales des bailleurs, l'accès en ligne à toutes ces informations sur le site des bailleurs, de VVA...
  - Faciliter les démarches du demandeur, à travers une gestion partagée de la demande de logement social par tous les bailleurs du territoire communautaire, et la désignation de guichets d'enregistrement.
  - Renforcer la transparence du processus d'attribution de logement et des personnes morales intervenant dans ce processus.
  - Améliorer la connaissance sur la nature des demandes : données statistiques générales annuelles sur la demande et les attributions, identification des demandeurs en délai dépassé...
- **Dit** que la place des communes pourrait être renforcée dans le projet de PPGDLSID, afin de:
  - Permettre une information systématique des communes lorsqu'un logement se libère,
  - Garantir la convocation systématique des maires aux Commission d'Attribution des Logements,
  - Permettre la diffusion automatique aux communes des bilans annuels des attributions,
  - Permettre aux communes de consulter les informations locales enregistrées sur le fichier partagé.

## Questions diverses

- **Projet éolien Le Vernet/ Buset/ Arronnes** : Un groupe de travail va être constitué afin de suivre l'impact et la viabilité d'un tel projet. La pose d'un mât de mesure est envisagée.
- **Barnum** : pour des raisons d'assurances, de temps de montage et démontage, de concurrence aux loueurs privés, la commune du Vernet ne met pas son Barnum à disposition des particuliers. Seules les associations de la commune peuvent en bénéficier dans le cadre d'évènements publics.
- **Travaux** :
  - Le logement situé au-dessus de la Poste va être rénové. La commune bénéficie d'une subvention exceptionnelle de monsieur le Député de l'Allier pour mener à bien les travaux.

- Suite aux violents orages de juin, d'importants travaux d'entretien des fossés ont démarré à la Jonchère et sont programmés à Barantan. La commune en partenariat avec VVA étudie la possibilité de construire des bassins de rétention d'eau afin de régler définitivement ce problème récurrent.
- Un marché de voirie est en cours pour désigner l'entreprise qui sera chargée de la réfection des routes suivantes :
  - rue des roches,
  - rue du vieux four,
  - rue des grivats,
  - rue de la jonchère.
  - rue raffin
  - rue du verduizan,
- **Local de La Poste** : la commune étudie actuellement la possibilité d'accueillir à la place du bureau de Poste des professionnels de santé (activités médicales ou paramédicales). Un groupe de travail constitué d'élus et de professionnels sera constitué afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet.

**La séance est levée à 23h00.**